

République Française

/ Délibération n° 2024/26

CULTURE. Organisation d'une braderie culturelle dans le cadre du Jour du livre.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUICHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 26

CULTURE. Organisation d'une braderie culturelle dans le cadre du Jour du livre.

Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

Le Jour du Livre est un salon littéraire en plein air et gratuit organisé à Vénissieux par l'association Espace Pandora, avec le soutien de la Ville de Vénissieux. La prochaine édition de cette manifestation se déroulera le samedi 4 mai 2024 sur le marché des Minguettes et à la médiathèque Lucie-Aubrac. L'association Espace Pandora proposera des ateliers d'écritures, un atelier de calligraphie et de fabrication de papier, une table-ronde avec les auteurs invités, etc.

Cette année, les auteurs invités par Espace Pandora sont Paola Pigani, Arnaud Savoye et Marie Fabre. De nouveaux participants viendront également compléter les stands des micro-éditeurs. La médiathèque Lucie-Aubrac et l'école de musique Jean-Wiener travaillent en partenariat avec l'association Espace Pandora en vue d'enrichir le programme de la journée.

Afin de favoriser une affluence du public dès le matin, le réseau de lecture publique propose d'organiser une braderie culturelle avec les ouvrages destinés au pilon (désherbage) ou livres invendus en stock dans les services.

En effet, les collections usuelles du réseau de lecture publique qui ne présentent pas un caractère ancien, rare ou précieux, constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la Ville. Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles font l'objet d'un tri régulier, aussi le réseau de lecture publique mène-t-il régulièrement des opérations de désherbage : cela consiste à retirer des collections des bibliothèques un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

La mise en vente de ces fonds est une animation festive, communément organisée par des bibliothèques et permet d'attirer sur site un public nombreux par la dimension conviviale de la braderie et les petits prix. L'organisation d'une braderie culturelle à Vénissieux est une nouveauté et représente une occasion de faire connaître au public un des aspects du métier de bibliothécaire. Par ailleurs, en donnant une seconde vie à des documents voués à sortir de ses rayons et à être détruits, la braderie s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable. Cette action vient compléter une politique déjà en place de dons de collections « dés herbées » à diverses structures et associations.

Pour cette première édition, environ 1500 documents sont mis en vente de 10h à 12h, complétés de catalogues invendus du Centre d'art Madeleine-Lambert et de partitions dont l'école de musique Jean-Wiener n'a plus l'utilité.

Ils sont proposés uniquement aux particuliers, à raison de 20 documents maximum par acheteur, avec la tarification suivante:

- Monographie : 1 € ;
- CD : 1 € ;

République Française

- Partition : 1€ ;
- Beaux livres (livres d'art, édition de qualité, grands formats): 5 €.

La perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes du réseau de lecture publique et leur montant escompté s'élève à environ 2000 €.

Il est proposé que la Ville de Vénissieux reverse les sommes collectées à l'association « lire et faire lire » sous la forme d'une subvention. L'Association lire et faire lire Rhône et Métropole de Lyon, lancée en 2004, œuvre pour un accompagnement des enfants vers le plaisir de lire. Composée de bénévoles retraités, elle intervient auprès de crèches, d'écoles, de centres de loisirs, de bibliothèques et d'autres structures de Vénissieux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu l'article L310-5 du code du patrimoine,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vénissieux de d'organiser cette braderie culturelle au regard de son caractère festif et en termes de développement durable ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :

- Valider l'organisation d'une braderie culturelle dans le cadre du Jour du livre ;
- Fixer le prix de vente des documents aux tarifs suivants :
 - Documents adultes (romans, documentaires, BD) jeunesse, CD (musique) et partitions : 1 € ;
 - Beaux livres (livres d'art, édition de qualité, grands formats, illustrations et appareil critique pertinents) : 5 €.
- Dire que les recettes seront imputées au budget de l'exercice 2024, au chapitre 70 : produits des services du domaine et ventes diverses ; à l'article 7062 : redevances et droits des services ; 313 : Bibliothèques, Médiathèque.
- Autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € maximum à l'association « Lire et faire lire » selon le montant des sommes encaissées. La dépense de fonctionnement résultant de la présente délibération sera imputée au compte 65748 ; subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint